



Actualités, rappels et recommandations

**NOTE aux
organiseurs, directeurs
et animateurs**

Accueils Collectifs de Mineurs à caractère éducatif

Janvier 2013

SOMMAIRE

1. Codage des titres et diplômes sur l'application TAM (pièce jointe).
2. Validation des stages pratiques BAFA.
3. Validation des stages pratiques BAFA.
4. Les attentes du jury départemental BAFA et ses recommandations aux directeurs d'ACM.
5. Dates des jurys BAFA 2013.

1. Codage des titres et diplômes sur l'application TAM.

Afin de simplifier la saisie des titres et diplômes sur les fiches complémentaires, un codage de ceux-ci a été élaboré permettant ainsi de limiter les **catégories à sélectionner dans le menu déroulant des qualifications**.

Les catégories sont au nombre de 14, contre 56 à l'origine, 7 catégories pour les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions de direction, 7 catégories pour les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation.

Vous trouverez, joint à cette note, un tableau listant les différentes catégories ainsi que les titres et diplômes auxquels elles correspondent. Le document indique également les conditions d'expériences requises à l'exercice des différentes fonctions.

2. Validation des stages pratiques BAFA.

Depuis mai 2010, date de la mise en place de l'application nationale de gestion administrative des livrets BAFA et BAFA (TAGADA), ceux-ci ont été petit à petit dématérialisés. Jusqu'au mois d'avril 2011, seul le stage pratique faisait encore l'objet d'un certificat papier que le stagiaire téléchargeait à partir de son livret et qu'il fournissait à l'organisateur. La déclaration du stage était effectuée par le directeur stagiaire sur son livret électronique. Le stage n'était validé qu'après réception par la DDCS(PP) du lieu du stage du certificat papier.

Grâce à la création d'un lien entre cette application et celle de télé procédure des accueils collectifs de mineurs (TAM), **les organisateurs peuvent dorénavant déclarer eux-mêmes, par le biais de la fiche complémentaire, les stages pratiques de leurs directeurs stagiaires dès la fin du stage**. Cette procédure permet une déclaration et validation plus rapide des stages et ne nécessite plus l'envoi du certificat papier original à la DDCS(PP) du lieu du stage.

Le certificat papier, s'il n'est plus nécessaire à l'administration doit cependant être rempli et fourni au directeur stagiaire qui le conserve.



Attention à être vigilant : le stage déclaré doit correspondre à la fiche complémentaire de l'accueil
(bonne période, bonnes dates...)

Seul l'organisateur peut déclarer le stage pratique du directeur stagiaire.

3. Validation des stages pratiques BAFA.

Si, avec la déclaration électronique des stages pratiques BAFA directement par l'organisateur, le livret de formation BAFA est totalement dématérialisé, il n'en est pas de même pour le BAFA.

Le stage pratique BAFA continue de faire l'objet d'un certificat papier.

Pour la validation du stage pratique, le stagiaire est responsable :

- de l'impression du certificat à partir de son livret électronique et de sa transmission au directeur
- de la déclaration du stage sur son livret électronique, dès la fin du stage
- de l'envoi dans les meilleurs délais du certificat papier original à la DDCS(PP) du lieu du stage (en conserver une copie)

Le directeur de l'accueil a la responsabilité :

- de veiller à ce que l'animateur soit bien déclaré sur la fiche complémentaire de l'accueil déclaré (condition de validation)
- de veiller à ce que le numéro de déclaration de l'accueil noté sur le certificat papier ne soit pas erroné (condition de validation)
- d'émettre **un avis** accompagné d'une **appréciation motivée sur les aptitudes du stagiaire**
- de remplir et fournir au stagiaire le certificat papier **dès la fin du stage**

4. Les attentes du jury départemental BAFA et ses recommandations aux directeurs d'ACM.

Il ne suffit pas d'obtenir un avis favorable aux trois étapes de la formation (formation générale, stage pratique et session d'approfondissement ou de qualification) pour être titulaire du BAFA.

Le diplôme du BAFA est **délivré par le directeur départemental de la cohésion sociale (et de la protection des populations)** du département de résidence du stagiaire, sur proposition du jury départemental. Il **peut déclarer le candidat reçu, ajourné ou refusé**. Comme le stipule l'arrêté du 22 juin 2007, le jury « **délibère en fin de formation, au vu de l'ensemble du dossier de chaque candidat** ».

Les appréciations sont donc **lues dans leur intégralité par le jury** qui attend des éléments concrets afin de s'assurer de pouvoir suivre en confiance l'avis des directeurs des sessions de formation et des directeurs d'accueils de mineurs.



Il arrive donc qu'un stagiaire ayant vu ses 3 étapes de formation validées favorablement se trouve ajourné par le jury.

Lors du jury, les membres étudient donc le cursus dans son ensemble :

- la cohérence entre les avis et les appréciations qui les motivent
- l'évolution ou non des aptitudes du stagiaire sur les 3 stages
- la prise en compte par le stagiaire des remarques et conseils qui lui ont été donnés

Or, les membres du jury éprouvent souvent des difficultés à prendre des décisions, notamment lorsque :

- ⊕ le contenu de certaines appréciations ne permet pas de juger de l'aptitude du stagiaire
- ⊕ des avis favorables sont motivés par des appréciations réservées voire défavorables
- ⊕ des avis défavorables ne sont pas étayés de faits probants se référant à des critères d'évaluation

Recommandations aux directeurs d'ACM pour l'évaluation et la validation des stages pratiques BAFA :

Rappel sur l'évaluation des stagiaires : attention, il ne s'agit pas d'évaluer une personne mais bien ses aptitudes !

Quelque soit la démarche pédagogique, **une évaluation n'a de sens que si un véritable accompagnement est mis en place pour et avec le stagiaire** (accueil, échanges, objectifs et critères expliqués, apports pédagogiques...).

Cette démarche de formation et d'évaluation (outils d'évaluation, entretiens réguliers...) permettra au directeur de motiver son avis par une **appréciation complète et cohérente**. Cette appréciation permettra :

- au stagiaire de se situer dans sa formation
- au jury départemental d'évaluer le cursus du stagiaire dans sa globalité et ne pas le pénaliser pour une appréciation incomplète ou incohérente

Quelques conseils pour faciliter l'exercice difficile de la rédaction de l'appréciation de stage pratique :

- mettre en place une démarche pédagogique d'accompagnement, de formation et d'évaluation
- bien définir les objectifs d'évaluation pour faciliter la rédaction de l'appréciation
- s'appuyer sur des exemples concrets et objectifs pour la rédiger
- éviter les jugements et les appréciations centrées uniquement sur l'attitude
- ne pas oublier de signaler les aspects positifs
- différencier si besoin l'appréciation motivant l'avis, des conseils à prendre en compte par le stagiaire dans la suite de son cursus
- ne pas hésiter à rédiger une appréciation plus longue ou ajouter un rapport pour circonstancier un élément de l'appréciation qui met en cause des notions telle que la responsabilité en tant que stagiaire ou la sécurité des mineurs
- essayer d'imaginer que vous n'avez pas rédigé l'appréciation et vous mettre en situation d'avoir à juger des aptitudes du stagiaire à sa seule lecture

5. Dates des jurys BAFA 2013.

Les jurys BAFA pour l'année 2013 auront lieu les jeudi **6 juin** et **5 décembre**.

